

Le carnet scolaire (agenda)

- ✓ Un outil uniquement pour votre jeune?
- ✓ À quoi sert le carnet scolaire?
- ✓ Quelles informations peut-on y retrouver?
- ✓ Quand est-il pertinent de le consulter?

Un outil uniquement pour votre jeune?

Non, le carnet scolaire n'est pas un outil uniquement destiné à votre jeune. Il est un outil de **communication et de planification** et non un journal intime. Il permet aux éducateurs qui l'entourent et à ses parents de voir comment il planifie et organise ses tâches et ses activités scolaires.

Consulter le carnet scolaire de votre jeune vous permet de prendre connaissance de ses habitudes et de son fonctionnement pour ainsi mieux intervenir au besoin.



Il est donc important de développer chez votre enfant l'habitude de le consulter et de l'utiliser quotidiennement. Il a besoin de vous pour y arriver et pour ensuite devenir autonome dans cette démarche.

Vous pourrez ainsi en profiter pour vous informer sur ses stratégies d'organisation en lui posant des questions comme :

- « *Qu'est-ce qui fait que tu as choisi de faire le travail X telle journée plutôt qu'une autre?* »
- « *Qu'est-ce qui fait que tu as choisi de commencer par la tâche X?* »

Le but n'est pas de juger son organisation, mais plutôt de l'aider à mieux se connaître et à réfléchir sur ses stratégies d'organisation.

À quoi sert le carnet scolaire?

- Avoir en tout temps l'horaire quotidien de ses cours.
- Noter les devoirs, les travaux et les examens.
- Planifier les travaux à longue échéance et apprendre à prioriser.
- Développer des méthodes de travail :
 - ✓ Prioriser ses travaux et études par un signe distinctif.
 - ✓ Cocher les travaux déjà complétés.
 - ✓ Organiser l'étude quotidienne.
 - ✓ Inscrire les périodes de récupération.
- Inscrire les activités scolaires (comité, sport, autre).



Quelles informations peut-on y retrouver?

- Le code de vie.
- Les ressources extérieures (ex. : organismes communautaires) pour l'élève et ses parents.
- Les communications entre les intervenants et les parents même si la plupart des informations se communiquent par courrier électronique ou par téléphone.
- Le suivi des manquements : retards, devoirs non faits, sortie de classe, etc.
- La liste des intervenants disponibles à l'école (ex. : infirmière, éducateur spécialisé, psychoéducateur, etc.).
- Des ressources pour aider aux apprentissages (ex. : règles de grammaire, tableau périodique, etc.)

Quand est-il pertinent de le consulter?

Pour l'enfant :

- Le matin avant de quitter pour l'école.
- Entre les cours.
- Avant de partir pour la maison afin de s'assurer d'avoir tout en main (matériel, devoirs et leçons, etc.).
- Lors de la période de devoirs.

Pour le parent :

- À tous les jours (pour les élèves du premier cycle).
- Aussi souvent que nécessaire ou plus régulièrement si votre enfant a une problématique plus particulière (ex. : retards, sorties de classe, etc.).
- À la fin de l'année scolaire avant la session d'examens.